Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Dèisha diser, déisha hèr, déisha correr

Traduction:

Laisser dire, laisser faire, laisser courrir

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 90

HIVER 2017

Billet d'humeur

Ils avaient les mêmes yeux bleus, le même amour pour leur métier, la même passion pour leur public et, à 24 heures d'intervalle, deux monuments de la culture française viennent de disparaître.

Jean d'Ormesson; l'Immortel, combinaison parfaite d'élégance et de profondeur et Johnny Hallyday, l'idole des jeunes, icône transgénérationnelle, dont les chansons font partie de notre patrimoine musical.

Jean d'Ormesson donnait l'impression que les mots étaient faciles à poser les uns à côté des autres pour faire des phrases d'une exquise simplicité.

Johnny Hallyday transportait ses fans et ne laissait personne indifférent au rythme de ses mélodies qu'elles soient rock, blues, ballades ou romantiques.

Ils manqueront dorénavant à notre paysage mais la vie continue et nous devons regarder devant nous

Et devant nous il y a 2018 !

2018 une année sans élection !
C'est suffisamment rare pour le signaler.
Nous sortons de 4 années consécutives avec des élections et à partir de 2019, nous repartirons pour 4 années d'échéances électorales.

En revanche, les traditionnelles animations qui marquent la vie de notre village seront bien au rendez-vous.

Nous aurons l'occasion d'en reparler au fil du temps et à l'approche de celles-ci.

2018 sera, aussi, une année riche en travaux dans le haut du village.
Nous mettrons en œuvre la deuxième tranche de travaux à l'église. L'appel d'offre des entreprises se déroule actuellement.

Parallèlement, et après avoir déroulé toutes les procédures administratives, les travaux d'aménagement du monastère en Hôtel-Restaurant vont être effectués tout au long de l'année.
Içi, l'appel d'offre est terminé et le chantier est prêt à démarrer.

En guise de conclusion, je vous propose une maxime qui nous invite à regarder devant nous :

«l'avenir m'intéresse parce que c'est là que j'ai l'intention de passer mes prochaines années».

Je vous souhaite le meilleur pour celle qui vient……

Joël Boueilh

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z — page 2
- La Vie du Village — pages 3 à 16
- Conseil Municipal — pages 17 à 23
- Agenda — page 24

Nouvelles en bref de A à Z

Comme carte grise

Depuis le 6 décembre 2017 les mairies ne sont plus habilitées à réaliser des cartes grises. Vous pouvez en faire la demande de chez vous par internet. Si vous n'avez pas de PC vous pouvez vous adresser à la « Maison de services » qui est située à la poste de Riscle 05 62 69 87 31

Comme conseil municipal :

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi, 3 janvier, 7 février et 7 mars à 20h30 (heure d'hiver oblige !)

Comme défibrillateur.

A l'entrée du foyer rural (dans le sas) un défibrillateur est installé afin d'être utilisé en cas de problème cardiaque. Pour toute urgence, une notice est jointe dans la boîte qui explique son fonctionnement.

Comme Pacs.

A partir du mois de décembre 2017, la mairie pourra unir les personnes par le PACS (avant ce n'était possible qu'en préfecture)

Comme rappel

N'oubliez pas d'acheter la carte du foyer rural 2018. Vous pouvez vous la procurer dès le début janvier auprès de votre nouveau point-service à la maison des associations.

Comme rappel

N'oubliez pas de venir vous inscrire sur les listes électorales. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2017.
Munissez vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Comme recensement

Attention : un nouveau recensement de la population saint-montaise aura lieu en 2018.

L'agent recenseur choisit par la mairie est **Régine Chapel.**
A partir de janvier 2018, Régine passera dans les maisons pour y donner des fiches de recensement. Il est important que vous lui réserviez le meilleur accueil.
N'oublions pas que le nombre d'habitants influe sur les ressources fiscales de la commune. Il faudra donc déterminer la population exacte de notre village. De plus certains éléments (notamment tout ce qui concerne le confort de vie) viennent renforcer la base de données de l'INSEE.

La Vie du Village

Le concert de Nadau

Le 1er octobre dernier, Nadau est venu en l'église de Saint-Mont pour un concert.

Ce concert était organisé par la SPSM (Sauvegarde du Patrimoine de Saint Mont) afin de récolter quelques fonds pour la réparation de l'église.

Malgré un temps pluvieux et frais un public nombreux a assisté à ce concert avec énormément de plaisir.

A la fin du concert des tapas et le verre de l'amitié étaient proposés.

Les vendanges avec les enfants

Comme chaque année, la maîtresse avec les petits de l'école maternelle participe avec les membres du club aux vendanges du monastère.
Comme c'est beau de voir ces petits avec leurs seaux et les petits ciseaux, prendre leur travail au sérieux.

Durant deux heures ils en ont fait des pas afin de remplir les comportes et se sont retrouvés autour afin d'effectuer une dégustation de raisins.
La matinée est vite passée, les enfants ont rejoint la cantine, les membres du club et la maîtresse se sont retrouvés au foyer pour un apéritif.
Beau moment intergénérationnel.
On dira aussi à l'année prochaine.

Josette Courtade

La vie du village au fil des mois

Repas Solidaire de l'ASSM

Le samedi 14 octobre 2017, les Actions Sociales de Saint Mont (ASSM) ont organisé leur repas solidaire annuel. C'est un repas indonésien (dont vous trouverez les recettes ci-après) qui a été servi aux 138 convives sous la houlette de notre chef et ami Eko.

Cette année le bénéfice a été partagé entre 2 associations. Nous avons souhaité aider les pompiers et les écoles de Saint Martin et Saint Barthélémy, îles des Antilles françaises, ravagées par l'ouragan IRMA.

Donc le vendredi 24 novembre dernier nous avons remis à Gilles Cazeaux, chef de centre à Riscle, représentant le SDIS 32 et à Michel Rancé, Président de la Ligue Enseignement du Gers et représentant de Solidarité Laïque, antenne du Gers, 2 chèques de 700 € chacun.
Ils se chargent de les expédier vers les Antilles.

Christine Boueilh

Ci-dessus des photos du repas solidaire, avec remise des prix aux heureuses gagnantes du tirage au sort. Prix remis par le Président de l'ASSM, Sébastien Faure.

Recettes des plats servis

Brochettes façon indonésienne Satay Ayam

Préparation pour 4 personnes

* le jus d'un citron vert + zeste râpé
* 2 CS de soja
* 1 cc d'huile (sésame ou arachide)
* 1 cc de gingembre moulu
* 1 cc de coriandre
* 1 cc de cumin* 1 oignon haché
* 1 cc de sucre roux
* 400 gr de filets de poulet coupés en lanières

Mélanger tous les ingrédients.
Laisser la viande mariner de 3 à 12 h dans une boite hermétique. Mettre la viande sur des piques en bois et faire cuire au barbecue ou sous le gril.

Lumpias

Préparation pour 15 lumpias
Pour la pâte à crêpes :
150g de farine, 50g de maïzena, 1 pincée de sel, 15cl d'eau, 1/2 sachet de levure chimique, 3 càs de beurre fondu (ou huile), 15cl de lait, 4 oeufs.

Pour la farce aux légumes :

2 grosses carottes – 2 poignées de haricots verts effilés – 1 branche de céleri – 1/4 de chou vert – 1 oignon – 2 gousses d'ail – coriandre en graines – sel, poivre – sauce soja – sucre – maïzena – sauce d'huître

Pour la friture : deux œufs battus – un bain d'huile d'arachide (l'idéal pour la friture, car supporte de hautes températures sans s'abîmer)

Pour la sauce : du ketchup – jus de citron – sauce soja – purée de piment

Préparer les crêpes :
- Mélangez tous les ingrédients secs, puis commencez à délayer avec les œufs et le beurre fondu, puis ajoutez les liquides (le but étant d'éviter les grumeaux…)
- Faites cuire vos crêpes le plus finement possible dans une poêle huilée. Réserver (au réfrigérateur si besoin).

Recettes (suite)

Préparer la farce aux légumes :

Couper les carottes en julienne, le chou en petites lamelles, les haricots en tronçons. Emincer l'oignon, écraser l'ail. Ecraser 1 cuillère à soupe de graines de coriandre dans un mortier. Dans une cocotte (ou une sauteuse), faire chauffer 2 ou 3 cuillères à soupe d'huile d'arachide. Faire revenir l'oignon et l'ail jusqu'à ce qu'ils soient à peine dorés. Ajouter les légumes, bien mélanger. Assaisonner de sel, poivre et coriandre. Ajouter deux traits de sauce soja, un trait de sauce d'huître et 1 cuillère à café de sucre. Saupoudrer d'1 cuillère à soupe de Maïzena, et ajouter un demi-verre d'eau (cela va créer un léger liant). Remuer et laisser mijoter jusqu'à ce que les légumes soient à peine croquants. Laisser refroidir.

Rouler les lumpias :Disposer un peu de farce sur une crêpe. Plier comme un nem. -Fermer en scellant avec un peu de farine mélangée à de l'eau (une pâte un peu épaisse qui va servir de colle).

Faire cuire :

Dans un saladier, casser deux œufs et les battre en omelette. Rouler chaque lumpia dans les œufs .Faire frire dans l'huile d'arachide jusqu'à ce que les lumpias soient bien dorées. Bien égoutter sur du papier sopalin (je change le papier quand le premier est bien imbibé, pour éliminer un maximum la graisse).

Le temps que les lumpias refroidissent un peu, mélanger les ingrédients de la sauce (selon vos goûts…) : ketchup, jus de citron, sauce soja (une petite cuillère à café suffit pour un petit bol de sauce), pâte de piment.

Servir, manger avec les doigts et se régaler !

Bami aux pâtes jaunes

Pour 6 personnes : 1 kg de crevettes fraîches, 1 oignon, 2 gousses d'ail, 1 paquet de pâtes jaunes chinoises (environ 750 g), Sauce soja, 1 chou vert, 500 g de haricot frais, 3 blancs de poulet, Persil chinois, 3 brins d'oignons verts, Huile de tournesol, Poivre.

Préparation : 25 minutes, cuisson : 15 minutes

Faire revenir les oignons dans l'huile de tournesol avec l'ail haché.

Après avoir coupé les blancs de poulet en dés de 3 cm de largeur, les faire revenir à leur tour.
Une fois dorés, ajouter les crevettes coupées en petits morceaux.
Une fois les aliments cuits, les retirer de la marmite et mettre dans le jus restant le chou coupé en fines lamelles et les haricots coupés en deux.
Ne pas les laisser trop longtemps car les légumes doivent garder tout leur croquant. En attendant, faire bouillir les pâtes pendant 5 minutes dans de l'eau bouillante.

Les égoutter, les couper à l'aide de ciseaux pour que les pâtes soient un peu moins longues et enfin mélanger le tout dans la marmite avec les légumes et les viandes. Rajouter de la sauce soja pour colorer, un peu de sel (puisque la sauce soja est très salée) et du poivre. A la fin, mettre le persil chinois ciselé et les oignons verts coupés à l'aide de ciseaux. Servir chaud avec du riz blanc.

Cocktail Sava

Nombre de personnes : 4

Une boîte de litchi, Rhum blanc des Antilles, jus de fruits de la passion/fruits exotiques, Sirop de canne.

Préparation : 10 minutes

Mélanger tous les ingrédients en prenant comme repère la boîte de litchis, à savoir :Une boîte de litchis donc (garder les fruits dans le cocktail, c'est délicieux), 1 boîte de jus de fruits de la passion , 1/2 boîte à 1 boîte de rhum (tout dépend du degré d'alcool désiré). Le sirop de canne sert éventuellement à équilibrer l'acidité de la préparation.

A préparer le matin pour une dégustation le soir, et à déguster très frais !

Cake au citron et aux graines de pavot

Ingrédients (5 personnes)

- 1 c à s de graines de pavot
- 1 gros citron
- 100g de beurre
- 1 sachet de levure chimique
- 120g de sucre en poudre
- 4 œufs
- 200g de farine

Préparation

Séparez les blancs des jaunes d'œufs. Battez les blancs en neige et réservez. Dans un autre saladier, battez les jaunes et le sucre en poudre. Ajoutez la farine et la levure aux jaunes puis mélangez. Ajoutez le beurre fondu et le zeste et le jus de citron et mélangez à nouveau. Préchauffez le four à 180°C ou Th.6. Incorporez les blancs montés en neige et les graines de pavot dans la pâte. Versez la pâte dans votre moule à cake beurré et fariné et enfournez pour 35 minutes. Vérifiez la cuisson avec la pointe d'un couteau qui doit ressortir sèche.

Repas de la Pêche

Le 4 novembre dernier nous nous sommes retrouvés au foyer pour partager le repas de la pêche.

Beaucoup de monde comme vous pouvez le voir sur ces photos.

Le repas était préparé par les épouses des pêcheurs et les grillades faites par les pêcheurs eux même.

Nous nous sommes régalés. Bravo à eux.

Le 11 Novembre

Comme chaque année nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts pour nous recueillir.

A la fin de cette cérémonie nous avons partagé le verre de l'amitié au foyer.

Stand de Vente

Chers Saint Montais, en ce mois de décembre, Morgane, Patrick, Dominique et les Vignerons du Saint Mont vous souhaitent une très belle fin d'année 2017 et se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos choix.

Ils vous invitent également **samedi 23 décembre** à venir fêter le début des vacances avec eux autour d'une dégustation de Grands Vins accompagnée de quelques bouchées apéritives (sélection de vins qui ne sont habituellement pas proposés à la dégustation) de 11h à 12h et de 17h30 à 18h30).

Enfin **samedi 30 décembre** pour notre dernier jour d'ouverture en 2017 et pour lancer les festivités des vendanges de la Saint Sylvestre, profitez de 2 bouteilles offertes pour 4 achetées sur une sélection de vins qui devrait vous faire plaisir.

Le stand de vente sera fermé le lundi 25 décembre, le dimanche 31 décembre et le lundi 1er janvier 2018

Retrouvez aussi tout au long du mois de décembre l'exposition - vente de photographies :

Eclats de Vigne par Claude B. créatrice d'images

bon plan idée cadeau: photographies en vente à partir de 25€

VIGNERONS DU SAINT MONT Chai de Saint Mont - espace vente dégustation 32400 SAINT MONT - Tel : 05 62 69 69 50

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Sachez consommer avec modération.

La Colombelle

A l'occasion de la sortie du nouveau millésime de «colombelle» et pour fêter ses 30 ans, la cave de Saint-Mont et les vignerons nous ont invités à partager un moment de convivialité.

Le président Marc Ducourneau profita de l'occasion pour accueillir André Daguin et André Dubosc. Ils ont raconté leurs complicités dans la création et le développement de la colombelle.

Pour fêter son «trentième anniversaire», elle se dévoile dans une bouteille en édition limitée, inspirée du style vintage.

Vendredi 27 octobre, une dégustation a eu lieu au stand de vente suivie par un dîner gourmand «colombelle et choucroute», au foyer, La soirée était animée par «Radio d'Artagnan».

La Dépêche du Midi

Théâtre les Victambules

Le 29 octobre dernier l'après midi théâtre s'est déroulée sans trop de public, c'est bien dommage pour les acteurs.

En première partie Julien Castaing et Gérard Viaud nous ont présenté des sketches très rigolos écrits par Gérard et accompagnés par les chanteuses : Viviane, Marie Claude, Edith, et Yvette, pour une première belle prestation.

En deuxième partie la troupe des Victambules de Vic Bigorre a présenté :

« il y a de la guerre dans l'air ».

Ce groupe devient de plus en plus professionnel avec des costumes plus magnifiques les uns que les autres et des acteurs très dynamiques.

Nous avons de la chance d'assister à leur pièce que l'on découvrait à Saint Mont. Belle prestation des deux groupes qui nous ont fait passer un après midi de détente, de rires et de convivialité.

Après le spectacle, les gâteaux et de la Colombelle étaient offerts à tout le monde avec les participants.

A l'année prochaine certainement, mais pas un dimanche après midi.

Josette Courtade

Loto annuel

Il a eu lieu le 22 octobre. Loto bien réussi avec de très beaux lots, nous n'avons que des éloges de ceux qui ont participé.
Au nom du club des Joyeux Compagnons, je remercie les adhérents et non adhérents pour leur générosité qui ont offert des dons, les dames qui ont confectionné les pâtisseries qui sont très appréciées et tous ceux qui nous ont aidés à l'organisation.

Merci à Michel Couture pour l'animation, Kleber Beaudu et Robert Duvignau.

Et bien sûr merci tous ceux qui sont venus passer l'après midi avec nous.
Josette Courtade

Concours de Belote

Ce soir là, 25 novembre, nous nous sommes retrouvés nombreux pour le concours de belote.

Tout s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Donc à très bientôt

Les travaux dans le village

Comme vous vous en êtes sûrement rendu compte le foyer a été repeint extérieurement ainsi que le changement de la planche de rive

Les lettres « Foyer de Saint Mont » ont étaient re-peintes en bordeaux et nous en avons profité pour mettre le drapeau de la nouvelle Occitanie.

La Vie du Village

Décès

Ce mois de Novembre particulièrement douloureux pour de nombreuses familles Saint Montaises :

La famille Jégun, une nouvelle fois éprouvée avec le décès de Pierrot Lannux d'Aurensan. Pierrot que nous rencontrions très souvent à Riscle ou à Aire, dans beaucoup de festivités…. Sa disparition brutale va laisser un grand vide dans sa famille. Nous leur souhaitons beaucoup de courage et leur adressons nos condoléances attristées.

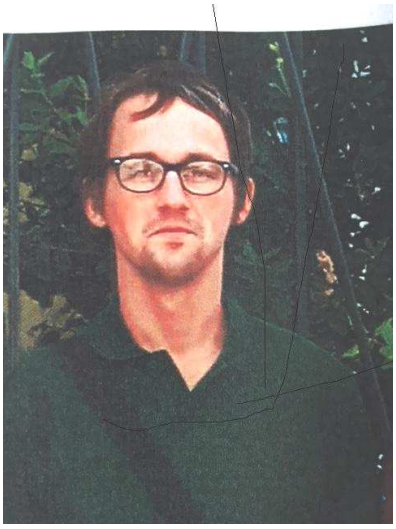

Frédéric Lacoste, enfant du village est parti à l'âge de 30 ans dans un accident tragique de la route. Frédéric était au CAT de Diusse où il faisait divers travaux et a eu de nombreux certificats suite aux formations qu'il suivait. Ses obsèques ont eu lieu à Labarthète où l'église était trop petite pour recevoir tous ses amis éplorés. Le directeur du CAT a fait un brillant hommage à Frédéric, garçon consciencieux, courageux, travailleur, aimable avec tous ces jeunes qui l'entourait, qui aimait beaucoup sa famille. Nous souhaitons à cette famille durement éprouvée notre soutien et nos condoléances les plus chaleureuses, sa maman Sylvie, son papa Roger, ses frères et sa sœur.

Roger Sémont aussi s'en est allé rapidement. Il habitait Anglet mais a passé sa jeunesse à Saint Mont. Nombreux sont ceux qui l'on côtoyé, et il venait chasser à Saint Mont. Il adorait son village et venait régulièrement. Nous adressons à sa famille, Patrick Benquet et sa maman, à ses amis nos condoléances les plus sincères.

Patrick Harduya a eu la douleur de perdre son papa, une foule nombreuse l'a accompagné à Saint Germé. En cette circonstance, nous adressons à toute cette famille nos condoléances attristées.

Viviane Viaud vient de perdre sa maman. Nous lui présentons nos sincères condoléances.

Daniel Hilario, enfant de Saint Mont est décédé accidentellement, il était à peine âgé de 62 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à Yves et sa famille, Georges, Patricia et sa famille.

Josette Courtade

La Vie du Village (fin)

Une nouvelle venue

Héloïse Crochemore :
Elle loue une maison de Josyane Bonnet au quartier Boutillet. Elle vient de terminer ses études en management du développement durable à la Rochelle et vient de démarrer un contrat d'un an chez Vivadour à Riscle en tant qu'assistante qualité ressource.

Nous lui souhaitons un bon séjour parmi nous.

Travaux dans le village

Un grand merci à tous les bénévoles, Jean-Louis Labruffe, André Lepelletier, Jean-Pierre Jégun Christian Tollis, Robert Duvignau, Michel Petit pour leur implication dans la vie du village

Un merci particulier à Michel Boueilh pour avoir réparé la remorque de la municipalité. Ainsi les employés municipaux peuvent travailler plus à l'aise.

Grâce à tous le village de Saint-Mont est bien entretenu et à moindre frais.

PS : Jean-Pierre Jégun n'est pas devenu le boulanger recouvert de farine, mais l'artisan recouvert de poussière.

L'assemblée générale du Foyer

L'AG du Foyer s'est tenu le 2 décembre dernier. Si vous désirez le compte rendu cette AG, vous pouvez vous adresser à Fabrice Courtade.

Cette AG était suivie du repas remerciements annuel.
Sont invitées à ce repas toutes les personnes qui ont donné de leur temps et de leur énergie aux différentes animations faites par le foyer rural.
Le repas était préparé par le traiteur Tarbe, nous nous sommes régalés et l'animation par le groupe KARABA nous a permis de danser .

Multi Service

Noël approche, Le Multi Service, situé place des associations, nous propose des bûches avec différents parfums, des amuse bouches, des mignardises ou des verrines.
Vous pouvez passer vos commandes avant le 20 décembre directement au multi service.

Remerciements

Madame Olga Jégun, tient à remercier très chaleureusement toutes les personnes, amis, relations, qui se sont associées à son chagrin et qui par leur présence ont soulagé un peu sa peine.

Festi-livres

Du 7 au 9 décembre se tenait, dans la Halle de Riscle Festi-livres.

Cette année le thème était l'**Afrique**.

Voici les dessins et collages réalisés par l'école maternelle de Saint Mont.

Goûter des Joyeux Compagnons

Mardi 12 décembre à 15h les Joyeux Compagnons offraient à leurs adhérents un goûter. Différentes pâtisseries et sucreries étaient proposés, ainsi que du Pacherenc, du café, du chocolat….. Tout ceci préparé par les responsables avec en tête Josette Courtade, présidente de l'association. Cet après midi était animé par Maryse, accordéoniste de talent.

Les associations ont la parole

Les Joyeux Compagnons

Goûter de Noël : Mardi 12 décembre à 15 heures
Le Club offre à ses adhérents un goûter afin de les remercier de leur implication dans diverses manifestations durant toute l'année.

Assemblée Générale : Jeudi 25 Janvier 2018 à 14 h 30
Tout le monde est invité afin découvrir la vie du Club.

Opération Madagascar : Une vente de gâteaux est organisée régulièrement : Boîte grand format 7,00 €, Boîte à sucre 6,00 €, Lot de 3 petites 10,00 € . **Si vous êtes interessé, commander auprès de Josette Courtade.**

Journées de Prévention Perte d'Autonomie (PPA).

Le Mardi 30 Janvier au Foyer de St Mont

DEROULEMENT DE LA JOURNEE
Matin – Café d'accueil
Sensibilisation aux premiers secours
Donner l'alerte – Arrêt cardiaque
Séances questions réponses
Le repas sera pris en commun au foyer de Saint Mont

Après –midi – Action prévention – Prévention des risques domestiques
Réalisés par les Préventeurs de la Croix Blanche et Générations Mouvement
Le coût de la journée est gratuit
Il faut être 20 personnes. Donc il est judicieux de s'inscrire rapidement auprès de Josette

Sécurité routière et Prévention aux vols et aux arnaques des seniors
Le Mercredi 13 juin 2018 à Barcelonne

PROGRAMME DE LA JOURNEE
1/ Matinée : **« Action Sécurité Routière »**
09h 15 : Restitution des questionnaires en introduction à l'intervention, présentation de la journée.Senior piéton à partir du diaporama « Situations Gersoises »
10h 30 : Par Ateliers : Vue (visio-test), Réflexes (réflexomètre), Simulateur de conduite, piste alcool, Santé et conduite
11h 30 : Infos sur les radars et les sanctions ;
12h 30 : Repas
2/ Après-midi : « Action Prévention »
14h 00 : Atelier prévention des vols et des arnaques des seniors (Gendarmerie Nationale)
De 13h 30 à 16h 30 : séances de conduite gratuites, par groupe de 3 personnes, sur véhicule par l'Association « Prévention routière »

En direct du conseil municipal

Mercredi 6 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le six septembre et à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Déclassement du chemin rural de Beaumès

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de nombreux chemins ruraux ne sont plus utilisés actuellement, et n'existent plus physiquement ; il souhaite que le présent Conseil Municipal puisse procéder au déclassement d'un de ces chemins en suivant la procédure légale. Une enquête publique sera ouverte pour la désaffection de ce chemin.
Il présente donc le cas du chemin rural dit de Beaumès. Ce chemin, n'est plus ouvert à la circulation. Il convient donc de procéder à son déclassement.

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer.Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, DECIDE de déclasser le chemin rural dit de « Beaumès » ;DECIDE de fixer la valeur vénale des parcelles à acheter à 1 € le m² ; DECIDE de la cession probable de toutes les nouvelles parcelles obtenues suite à ce déclassement ; CHOISIT Christian TOLLIS, troisième maire-adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte à venir qui sera rédigé à la forme administrative ;AUTORISE Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur et à lancer l'enquête publique ;CHOISIT M. BELESTIN, géomètre expert sis à Barcelonne-du-Gers, pour effectuer le bornage des nouvelles parcelles issues de ce déclassement et le dossier d'enquête publique ;AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet. Un état des lieux de chaque quartier sera fait par les conseillers qui proposeront les autres chemins lors du prochain conseil.

Lancement de l'enquête publique pour le chemin rural de Beaumès et la route de Corneillan

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-30 du 12 juillet dernier relative au recalibrage de la voie communale n°5 dite route de Corneillan avec vente et cession de parcelles à l'Euro symbolique et lancement de l'enquête publique. Compte tenu de la décision précédente, il propose que l'enquête publique soit réalisée avec les deux projets afin de réduire les coûts.

Choix du conseil : accord unanime.

Dénomination d'une voie rurale à Saint-Mont et choix de numérotation

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 janvier 2015 n°2015-001 relative à l'adressage et celle du 18 janvier 2017 n°2017-003 relative au classement des voies.
Puis, il fait part de l'avancement des travaux du lotissement «Jean Labaque » réalisés par le Toit Familial de Gascogne. Suite au permis d'aménager déposé par la SA Gasconne sise à Auch, une voie va été créée. Voie qui sera cédée à la commune et transférée à la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Enfin, pour faciliter l'installation des nouveaux arrivants, il propose de mettre en place l'adressage dans cette zone. Deux propositions sont faites : Jean LABAQUE et Pascalot.
Puis la décision suivante est prise :
Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, décident que cette nouvelle voie s'appellera « rue de Jean LABAQUE » et que la numérotation démarrera avec le numéro 1 pour le premier bâtiment et continuera jusqu'au bout de cette impasse. Il présente le plan et l'adressage est créé.

Modification des statuts du SIEBAG

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet du Gers relatif à l'arrêté portant projet de périmètre en vue de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin Adour Gersois (SIEGAG) et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement de la région de Viella.
Michel PETIT précise qu'un syndicat doit être sur 3 communautés de communes et que celui de Viella n'en a que deux. En tant que Président de la CCAA, il a proposé la prise de la compétence eau au 01 janvier 2018. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement de la région de Viella a délibéré afin de fusionner avec le syndicat d'Estang. Face à cette situation,

Présidents des communautés et communes de Riscle et d'Aire-sur-Adour ont émis un avis pour une fusion avec le SIEBAG au Préfet. Ce dernier a donné un avis favorable et il pris l'arrêté sus-nommé.
De plus, il informe l'assemblée que les communes de Projan, Ségos, Corneillan, Viella, Bernède et Lannux se sont prononcées en faveur de cette fusion, à compter du 1er janvier 2018 et que le comité syndical du SIEBAG en a approuvé le principe et le projet de statuts.
Aussi, conformément aux textes en vigueur, il appartient aux communes membres de délibérer à leur tour. Par conséquent, Monsieur le Maire présente le projet de statuts du syndicat.
Sébastien FAURE s'inquiète sur le problème du partage des informations lorsqu'une structure grossit.

Vote :
Les membres du Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibèrent à l'unanimité et approuvent le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin Adour Gersois (SIEGAG) et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement de la région de Viella ainsi que celui des statuts de la nouvelle structure.

Modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents a délibéré à l'unanimité le 10 juillet 2017 en faveur de la modification de ses statuts (GEMAPI). Aussi, conformément aux textes en vigueur, il appartient aux communes membres de délibérer à leur tour. Par conséquent, Monsieur le Maire présente le projet de statuts du syndicat.

Une question est posée sur le coût pour la commune. Michel PETIT précise que le transfert de charges prendra le montant de la participation actuelle soit 1827.20 €.

Vote : Les membres du Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, approuvent ces statuts.

Travaux à l'église avec la modification des délais et les fouilles archéologiques

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de modifier, une nouvelle fois, les délais pour les travaux à l'église car les fouilles archéologiques ne se tiendront qu'à partir du 25 septembre 2017 et qu'il sera difficile d'achever les travaux avant le 3 octobre 2017.
Une rencontre est prévue demain avec l'architecte.

Travaux à l'église avec la modification des délais et les fouilles archéologiques

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de modifier, une nouvelle fois, les délais pour les travaux à l'église car les fouilles archéologiques ne se tiendront qu'à partir du 25 septembre 2017 et qu'il sera difficile d'achever les travaux avant le 3 octobre 2017.
Une rencontre est prévue demain avec l'architecte.
Une convention pour les fouilles avec l'INRAP a été signée samedi.
Joël évoque le problème du pluvial de l'église qui s'écoule sur le toit du monastère.

Choix du conseil : accord unanime pour une prolongation jusqu'au 31 décembre 2017.

Journées du patrimoine

Parole est donnée à Nathalie HARDUYA pour l'organisation de ces journées. Peu de réservations ont été faites à ce jour pour la soirée repas-concert avec David OLAÏSOLA de samedi.

Maison communale

Pour la maison associative, Nicolas BIANCHI, charpentier, devait faire le traitement contre les xylophages cette semaine. Le classement ERP a été enregistré.
Pour la maison des associations, le commerce de proximité a ouvert. C'est une réussite. Nathalie HARDUYA propose qu'une publicité papier soit réalisée pour informer la population et qu'elle soit distribuée dans les boites à lettres des Saint-Montais.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH

Il donne lecture du catalogue des délibérations pour les taxes. Le Conseil ne souhaite rien modifier.

Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE est excusée.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE

Elle demande que les lampadaires du village soient repeints.

Social : Président Sébastien FAURE.

Le repas solidaire se tiendra le 14 octobre 2017.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

La branche au niveau de « Passot » a été coupée par

coupée par les services du Département suite à sa demande afin qu'il n'y ait pas d'accident sur la départementale.
La note sur les aires de camping-cars inondables est lue par Michel PETIT.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

RIFSEEP pour le service technique : Accord unanime pour sa mise en place et la saisine du comité technique du Centre de Gestion du Gers.

Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN est excusé.

Pour le commerce de proximité, Michel PETIT propose la création d'une plate-forme pour le dépôt de gaz. Accord. De plus, des cailloux seront mis en place.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Déjà traité avec les journées du patrimoine.

Questions diverses

Remerciements Fédération APAJH pour la fête des Charmettes.

Le karcher

Michel PETIT fait part des dommages sur le karcher acheté l'an dernier. Il ne fonctionne plus. Daniel DEZORTHES l'a ramené à Bricomarché car il est sous garantie. Ils ont refusé de le prendre en charge et ils ont argumenté par le fait d'une utilisation verticale. Un courrier a été adressé à la direction en précisant que les agents n'avaient pas été informés qu'il devait être utilisé uniquement à l'horizontale. Le Directeur a appelé, ce jour, et a proposé un avoir correspondant à la moitié de la valeur d'achat. Le Conseil décide d'accepter cet avoir. L'achat d'un matériel de remplacement sera fait mais il sera choisi un modèle plus performant.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.

Mercredi 12 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept et le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Murielle RIGAUD a été désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance. M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Point sur les travaux de l'église

Monsieur le Maire informe que les fouilles sont terminées. Le rapport sera transmis en fin d'année.
Il faut modifier le délai du lot 1. Il sera proposé un report jusqu'au 31 mars 2018. Accord unanime.

Monsieur CALMETTES a informé que la Commune devrait obtenir la subvention de la DRAC pour la deuxième tranche. Pas de réponse des autres demandes toujours en cours (Région et Département).

Monsieur PETIT propose que la deuxième tranche soit lancée.

Versement de la subvention de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Aline DUBOS, Présidente de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont (SPSM) a fait part du souhait des membres de la dite association de participer au financement de la première tranche de réhabilitation de l'église. Suite aux actions menées par les bénévoles, une recette de 20 000 € a été obtenue. Ils proposent de verser ce don à la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibérèrent à l'unanimité pour accepter le don de 20 000 € de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au recouvrement de cette somme.

Choix d'aménagement de la maison communale

Michel PETIT a fait un état des lieux. Il présente les plans du futur projet.

Choix du conseil : Il faut faire établir des devis pour changer les fenêtres.

Achat d'une remorque pour les services techniques municipaux

Présentation des devis de Célestin.
Choix du conseil : ces devis sont trop chers. A voir avec l'entreprise LORIN.

Enquête publique sur le programme de gestion durable de l'Adour

La présentation du dossier est faite par Michel PETIT par rapport à l'enquête publique sur le programme de gestion durable de l'Adour et de ses Affluents d'Aurensan (Hautes-Pyrénées) à

En direct du conseil municipal (suite)

Affluents d'Aurensan (Hautes-Pyrénées) à Barcelonne-du-Gers.

Choix du conseil : Le dossier n'appelle pas de d'observation. Il ne sera donc pas envoyé d'avis.

Campagne CCAA pour le curage des fossés

Monsieur le Maire fait part du début du lancement du programme.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH – RAS.

Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE.
Madame Annie GUARRACINO née CHAPEL, domiciliée 638 rue Bernard TUMAPALER à Saint-Mont et Madame Régine CHAPEL, domiciliée 1, chemin de Bazène à Saint-Mont, ont saisi la commune au sujet d'une demande de rétrocession à titre gratuit de la concession funéraire n°140. Elles ont hérité de cette concession familiale au cimetière de Saint-Mont. Leur père, Alphée CHAPEL, décédé le 17 septembre 1973 y était enterré jusqu'au 30 septembre 2009, date à laquelle le corps a été transféré avec celui de leur mère. A ce jour, cette concession est donc vide de tous corps.

Reprise par la commune, cette concession pourrait être remise en vente selon les conditions tarifaires actuelles. Il précise que le concessionnaire peut toujours rétrocéder sa concession à la commune qui n'est toutefois pas obligée d'accepter cette offre. Dans le cas où elle y consentirait, elle ne pourrait rembourser au titulaire qu'au maximum les deux tiers du prix, c'est-à-dire le prix payé pour obtenir cette concession, non compris le prix versé au bureau d'aide sociale CCAS.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibérèrent à l'unanimité pour accepter la rétrocession de la concession de Mesdames CHAPEL à titre gratuit et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au recouvrement de cette formalité.
Pour la distillerie, elle a arrêté d'appeler la DREAL car elle ne voit pas d'avancement de la situation.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE – RAS -

Social : Président Sébastien FAURE.
Le repas solidaire est en cours de préparation.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH
Aire de camping-cars, il faut intégrer la zone dans le plan communal de sauvegarde. Un mail a été envoyé afin de signaler la mise en place du panneau multi-langues aux services de sécurité. Une administrée a évoqué le problème de la dangerosité dans le village suite à la vitesse des véhicules et des engins agricoles.
Geneviève LABORDE propose de peindre un passage piétons en trompe l'œil pour donner l'illusion d'un obstacle. Christian TOLLIS et Michel PETIT souhaite vérifier si c'est légal car il s'agit d'une départementale.
Christine BOUEILH s'inquiète également de la vitesse au niveau de la Cave.
Geneviève propose la mise en place d'un panneau lumineux, qui pourrait peut-être être mis à disposition par le Département, pour indiquer la vitesse.
Christian TOLLIS va s'informer.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT.

Jean-Pierre JEGUN a constaté que le décalage des horaires ne fonctionne pas car ils s'attendent pour travailler ensemble et se porter dans le véhicule. Cela a pour conséquence un début de travail tardif.

Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN.

La scène de l'église a été démontée.
Le foyer est en cours de peinture extérieure.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Pour les journées du patrimoine, il y a eu un concert et un repas d'organisé ainsi qu'une randonnée.
Les chemins de randonnées : les marches sont à refaire.
Une réunion des Présidents des associations pourrait être organisée.

Questions diverses

Proposition Sweetcom pour la maintenance des panneaux photovoltaïques
Monsieur le Maire présente la proposition de la société SWEETCOM ENERGIE sise « chez Chevreuil – Laprade – 16390 AUBETERRE-SUR-DRONNE. Le tarif est fixé pour 10 ans avec une visite par an à 330 € HT, la location de la nacelle à 771.50 € HT soit un total de 1 101.50 € HT.
Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibérèrent à l'unanimité pour accepter cette proposition et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et procéder au mandatement de cette prestation.

En direct du conseil municipal (suite)

Devis réparation rotofil
Accord le montant s'élève à 262.44 €.

Commande illuminations faite.
Le montant s'élève à 1 238.40 €.

Compteurs LINKY.
Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers a adressé une note d'information. Elle est donnée aux membres présents.

Remerciements Fédération APAJH pour la fête des Charmettes.

Chemin rural.
Joël BOUEILH évoque le problème du chemin de Saint-Aubin. Le Conseil choisit la mise en place de cailloux dans le cadre d'une corvée car c'est un chemin rural et il est donc dans le domaine privé de la commune.

La séance est levée à vingt-deux heures et quarante-huit minutes.

Mercredi 8 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le huit novembre et à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Christine BOUEILH a été désignée secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle la discussion lors de la séance du 6 septembre 2017 pour la mise en place des primes pour le Personnel du Service Technique. La saisine a été adressée au Centre de Gestion du Gers qui a donné un avis favorable.
Choix du conseil : Suite à la décision pour la saisine du Centre de Gestion pour le Service Technique, la mise en place sera faite au 1er novembre 2017.
Vote : Vu l'avis favorable du comité technique paritaire qui s'est tenu le 23 octobre 2017 et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'instauration de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour les agents de la filière administrative et de la filière technique, dans les conditions indiquées ci-dessus ; d'approuver l'instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents de la filière administrative et de la filière technique, dans les conditions indiquées ci-dessus; d'approuver que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence; d'approuver de la mise en application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er janvier 2017 pour la filière administrative et à compter du 1er novembre 2017 pour la filière technique.

Renouvellement de la CNP

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat d'assurance des Collectivités Locales et de leurs Etablissements Publics à l'égard des agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L établi par la CNP. Puis il précise que ce contrat est proposé avec un suivi des situations par le Centre de Gestion du Gers et qu'il garantit le décès, la maladie ou accident de vie privée, la maternité, l'adoption, la paternité et accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. Sa durée serait d'un an à compter du 01 janvier 2018. Son taux de cotisations est fixé à 6.67 % de la base de l'assurance.

Choix du conseil : Renouvellement
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal : décide d'accepter cette proposition, autorise M. le Maire à signer le contrat 1406D-23413 avec la CNP sise à PARIS ainsi que tous les documents afférents à ce contrat, autorise M. le Maire à payer cette assurance statutaire.

Installation des menuiseries de la maison communale

Présentation des devis par le Maire. Electricité et chauffage : Thierry LABRUFFE.
3 pour les fenêtres : BOUSSES : 6 346.88 € TTC – Colors fenêtres : 7 197.60 € TTC – Sud Ouest Habitat – 7 973.64 € TTC.
Monsieur le Maire présente les devis relatifs au projet de réhabilitation de la Maison Associative sise 5, rue Sainte Barbe à Saint-Mont. Après avoir étudié les devis et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : de choisir pour la fourniture des matériaux des travaux réalisés en régie l'entreprise SARREMEJEAN sise route de Tarsac à Riscle (Gers) pour un montant de 13 755.38 € HT ;l'électricité avec la fourniture et la pose de radiateurs, l'EURL Thierry LABRUFFE

sis « à Ducastay » à Saint-Mont (Gers) pour un montant de 4 032.77 € HT l'électricité avec la création de points lumineux et de prises de courant :
l'EURL Thierry LABRUFFE sis « à Ducastay » à Saint-Mont (Gers) pour un montant de 4 991.12 € HT , les menuiseries l'entreprise BOUSSES sise à Saint-Griède (Gers) pour un montant de 6 016.00 € HT. d'autoriser M. le Maire à signer les devis susnommés et à payer ces prestations.

Modification du budget principal

Monsieur le Maire rappelle la vente de la parcelle AE 260 pour le chemin de Bernichou à l'euro symbolique à Madame GUISLAIN Isabelle épouse PEDEBERNADE. Suite à cette vente des opérations d'ordre pour la cession sont à réaliser. Il propose donc de modifier le budget de la façon suivante Ecriture d'ordre en section d'investissement Dépenses : Article 204421 (Biens mobiliers) Chapitre 041 Montant 658 € Recettes : Article 2112 (Terrains de voirie) Chapitre 041 Montant 658 €
Choix du conseil : Accord.
Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et accepte la modification du budget ci-dessus. Compte tenu de la subvention d'équipement de l'article 204421, il est nécessaire de prévoir l'amortissement. Monsieur le Maire propose donc d'amortir en 1 an dès l'exercice de réalisation de la cession soit en 2017.
Choix du conseil : Accord.
Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide d'amortir en 1 an dès l'exercice de réalisation la subvention d'équipement pour l'opération de cession soit 658 € dès 2017.
Pour réaliser cet amortissement, il propose donc de modifier le budget de la façon suivante :Ecriture d'ordre en section à sectioInvestissement – Recettes Article 021 (Virement de la section de fonctionnement) Chapitre 021 Montant - 658 € Article 2804421 (Biens mobiliers) Chapitre 040 Montant + 658 €Fonctionnement – Dépenses Article 023 (Virement de la section d'investissement) Chapitre 023 Montant 658 €Article 681 (Dotations aux amortissements) Chapitre 042 Montant + 658 €
Choix du conseil : Accord. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et accepte la modification du budget ci-dessus.
Suite à cette décision, il propose d'appliquer la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.
Choix du conseil : Accord. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide d'appliquer la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'opération de cession soit 658 €. Pour réaliser cette neutralisation, il propose donc de modifier le budget de la façon suivante :Ecriture d'ordre en section à section Investissement – Recettes - Dépenses : Article 198 (Neutralisation des amortissements) Chapitre 040 Montant 658 € Recettes : Article 021 (Virement de la section de fonction.) Chapitre 021 Montant 658 €
Fonctionnement – Dépenses : Article 023 (Virement de la section d'investissement) Chapitre 023 Montant 658 € Recettes : Article 7768 (Neutralisation des amortissements) Chapitre 042 Montant 658 €
Choix du conseil : Accord. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et accepte la modification du budget ci-dessus.

Embauche d'un agent recenseur

Michel PETIT rappelle que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Comme convenu lors des dernières séances, Régine CHAPEL a été contactée et a donné son accord. Une dotation forfaitaire de 618 € sera attribuée à la commune. Ce montant pourrait correspondre au salaire de l'agent recenseur.
Choix du conseil : Suite aux diverses discussions lors des séances précédentes, accord. Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur du 1er janvier 2018 au 28 février 2018, l'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE. l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 348 (1er échelon de l'échelle C1) pour une durée hebdomadaire de travail de 7 heures. M. le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Augmentation des loyers

Presbytère sis 2, rue du Pic; le loyer est fixé à 398.78 €
Presbytère sis 1 promenade Arthur Lamothe le loyer est fixé à 287.73 € avec en plus 50 € de charges soit un total de 337.73 € mois.

En direct du conseil municipal (suite)

Logement 1 sis 56, chemin du Lamerot : le loyer est fixé à 269.86 € pour le logement
Logement 2 sis 120, chemin du Lamerot : le loyer est fixé à 202,74 €

Communauté de Communes Armagnac Adour

Monsieur le Maire, fait le bilan des dernières séances. Lors de la séance du 11 septembre dernier, le choix des compétences a été évoqué (9 sur 11). Gens du voyage/PLUi (lancement du cahier des charges). Suite au SCOT, en avril 2016, la carte communale devient caduque 3 ans après car il faut se mettre en conformité avec ce dernier. Lors de la séance du 16 octobre, le RIFSEEP a été approuvé, les subventions dans le cadre du projet culturel qui s'élève à 23 400 € et le tourisme a été transféré au Pays du Val d'Adour

Point sur les commissions

Budget et Finances : Président - Joël BOUEILH – Excusé.
Environnement : Protection et cadre de vie : La Présidente Geneviève LABORDE. Cimetière - L'entretien a été réalisé
Environnement : Embellissement et plantations : Présidente Isabelle LABRUFFE
Les pensées ont été plantées par la commission. Les rosiers ont été enlevés sur la promenade.
Social : Président Sébastien FAURE.
Il évoque le problème d'un administré. Ses sœurs sont inquiètes car elles n'ont pas de nouvelle. Les gendarmes ont été contactés. Il s'est rendu au domicile avec Michel PETIT. Ils ont constaté que tout va bien.
Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH La commande des panneaux pour les communaux est à faire.
Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Une réunion a eu lieu avec les deux hommes du Service Technique.
Travaux : Président Jean-Pierre JEGUN.
Le devis remorque de Lorin est présenté. Choix du conseil : Il est accepté pour un montant de 256.81 €.
Jean-Pierre a constaté qu'il faudrait couper un cyprès au cimetière avant qu'il ne pose un problème.
Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA – RAS -

Questions diverses

Le lieutenant Colonel BERGER Sébastien a demandé l'autorisation de réaliser un exercice avec des brigades de parachutistes entre Tarbes et la route de Bordeaux. La commune de Saint-Mont pourrait être un objectif. Des tirs à blancs seront effectués. Deux jours soit les 15 et 16 février 2018 ou les 16 et 17 février 2018. Accord. Geneviève LABORDE va lui donner la réponse
Etat Civil : Possibilité de prendre l'option avec le logiciel CYAN chez Cosoluce en partenariat avec le centre de gestion coût : + 96.18 € par an de plus (1 001.70 € serait 1 097.88 €). Si l'option dématérialisée n'est pas choisie, il faudrait autoriser la commande du registre et des formulaires pour les pacs. Choix du conseil : Accord. Monsieur le Maire informe que les PACS ont été transférés aux communes. La Société COSOLUCE auprès de laquelle un contrat a été signé pour les logiciels en partenariat avec le Centre de Gestion du Gers propose l'option « Pack Premium » avec l'Etat Civil.
Il propose donc de modifier le contrat à compter du 01 décembre 2017 afin de prendre ce pack pour un montant annuel de 1 097.88 € au lieu de Pack Optima + qui s'élevait à 1 001.70 €. Le Conseil Municipal décide : de modifier le contrat avec la Société COSOLUCE en partenariat avec le Centre de Gestion du Gers afin d'obtenir le pack « Premium » à compter du 01 décembre 2017 ; d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de cette prestation et à mandater la dépense.

Pour les fournitures administratives, continuons-nous à tout prendre à la librairie de Riscle ? Oui.
Illuminations : ne pourrait-on pas envisager l'installation d'un projecteur d'images sur la façade de la mairie ? A voir.

Le Syndicat de Défense et de Promotion des vins du Saint-Mont offre un bar pour le commerce de proximité suite aux travaux qu'ils vont réaliser. Accord.
Geneviève LABORDE a constaté un problème de poubelles au nouveau lotissement. Une réunion est prévue le 15 novembre avec le SICTOM pour décider d'un emplacement.

Cérémonie du 11 Novembre, Geneviève LABORDE demande comment les élus s'organisent. Le Maire informe que les adhérents de la SPSM offrent la plaque de salés qui reste de la dernière manifestation. Puis il faudra prendre du Floc et de la Colombelle.

Une carte de Tristan JEGUN et Manon DUFFOUR pour la naissance de leur enfant est communiquée.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente-six minutes.

Agenda hiver/printemps

7 janvier 2018	Mairie	Foyer à 16h	Vœux du Maire
25 janvier 2018	Joyeux Compagnons	Foyer 14h30	AG Joyeux Compagnons
27 janvier 2018	SPSM	Foyer 20h30	Spectacle Catherine Laborde
30 janvier 2018	Joyeux Compagnons	Foyer	Prévention Perte Autonomie
16 février 2018	Joyeux Compagnons	Foyer 20h30	Belote
24 février 2018	Foyer	Foyer	Poule au Pot
3 mars 2018	Société de chasse	Foyer 20h30	Repas de la chasse
24/25 mars 2018	Foyer	Saint Mont	Fête du Vin

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche. Après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve32@gmail.com

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimerie Spéciale SAINT-MONT

Photos : Kiki Boueilh, Aline Dubos, Marie-Laure Moulié, Josette Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde